

PROVINCE DE QUÉBEC
Polyvalente Montignac

142

Séance du Conseil d'établissement de la Polyvalente Montignac, tenue le 13^e jour du mois d'avril 2016 à 19 h à la bibliothèque de la Polyvalente Montignac au 3409, rue Laval à Lac-Mégantic.

Présences : Mme Pascale Baillargeon, parent
Mme Manon Letarte, présidente
Mme Véronique Labrecque, parent
M. Éric Fluet, parent
M. Daniel Campagna, parent
Mme Nancy Morin, enseignante
M. André Bilodeau, enseignant
M. Sylvain Codère, enseignant
Mme Nathalie Grenier, représentante du personnel de soutien
Mme Carole Bourgault, commissaire
Mme Lucie Bilodeau, représentante des membres de la communauté

Absences motivées : Mme Julie Rouillard, vice-présidente
Mme Anne-Marie Gervais, enseignante
M. Raphaël St-Jacques, président du conseil des élèves
M. Antoine Michaud, vice-président du conseil des élèves

Membres de la direction : Mme Maryse Talbot, Mme Line Couture et M. Sylvain Brière

Secrétaire : Mme Linda Plante

1. Mot de bienvenue

Madame Maryse Talbot commence la rencontre et souhaite la bienvenue à tous. La présidente nous rejoindra sous peu.

2. Adoption de l'ordre du jour

Madame Maryse Talbot fait la lecture de l'ordre du jour.

Les deux représentants du Conseil des élèves sont absents ce soir. Ils font partie du groupe l'Expresso et ils sont actuellement en spectacle, à l'auditorium.

Nous enlevons le point 7.2, *rapport du conseil des élèves*, de l'ordre du jour.

CET-934

Sur la proposition de Sylvain Codère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme modifié.

19 h 05 Madame Manon Letarte, présidente, se joint à nous et présidera la rencontre à compter de maintenant.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016

Avant de faire l'adoption du procès-verbal, un membre demande : pourquoi au point 9.1, *suivi de la campagne d'oranges et de pains*, il n'est pas nommé les diverses propositions faites en lien avec la campagne de financement?

Nous aurions dû nommer la liste des produits proposés jusqu'à maintenant tels les pommes, le café, les fromages La Chaudière, les produits de la Boulangerie Lambton et les produits de l'érable.

Il est à noter que le lendemain de la rencontre, le suivi de ce point a été fait auprès de Mme Caroline Binette, technicienne en loisirs, qui

travaille aux campagnes de financement en collaboration avec le Conseil des élèves et M. Brière.

CET-935

Sur la proposition de Pascale Baillargeon, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mars 2016 tel que modifié.

4. Affaires en lien avec le procès-verbal

Au point 10.2, *services complémentaires et particuliers et politique d'encadrement 2016-2017*, les modifications pour uniformiser les textes, au genre masculin, ont été faites comme il se doit.

Au point 8.2, *rapport du Conseil des élèves*, concernant le projet de fontaine compteur d'eau, au dernier paragraphe.

Un membre du conseil d'établissement mentionne qu'il avait approché un membre du conseil des élèves, pour l'informer que le Club optimiste parraine certaines activités avec leur tournoi de golf, à la condition que les membres du conseil des élèves y participent en faisant du bénévolat.

Ce tournoi de golf aura lieu le 29 mai prochain, et les profits seront partagés entre le conseil des élèves et les scouts.

Ce parrainage pourrait rapporter jusqu'à 800 \$, ce qui aiderait au projet de la fontaine compteur d'eau.

Cependant, il semble que le Conseil des élèves n'ait fait aucun suivi auprès du Club optimiste.

Q : Est-ce que quelqu'un pourrait faire un suivi pour connaître l'intérêt ou non du Conseil des élèves?

Un autre membre mentionne qu'il semble que la somme nécessaire à l'acquisition de la fontaine compteur d'eau serait déjà amassée.

R : Madame Talbot s'assura de faire des vérifications auprès du Conseil des élèves pour connaître leur intérêt à l'offre du Club optimiste ou pour savoir si le budget total pour ce projet a été amassé.

Si la dernière éventualité était le cas, le membre mentionne que le Club optimiste reste ouvert à s'impliquer pour aider un autre groupe ou participer à un autre projet.

5. Correspondance

Nous avons reçu deux invitations. La première invitation provient des Comités de parents de l'Estrie. Ils invitent tous les parents à assister à une conférence de M. Pierre Lavoie, mercredi 20 avril 2016 à 19 heures. Elle aura lieu à l'auditorium de l'école de La Montée Pavillon LeBer, 940 rue Ste-Famille à Sherbrooke.

La seconde invitation est faite aux membres des conseils d'établissement, aux parents et aux membres des directions de la CSHC. Ils sont conviés à participer à une formation offerte par la Fédération des comités de parents du Québec. Cette dernière portera sur la structure du réseau de l'éducation, l'encadrement applicable aux frais chargés aux parents et le pouvoir du conseil d'établissement en lien avec la confection du budget annuel de l'école. Cette formation aura lieu lundi 18 avril prochain en visioconférence, pour chacun des secteurs de la CSHC.

6. Période de questions réservée au public (15 minutes)

Aucun public.

7. Rapport d'activités :

7.1 Compte-rendu du représentant au Comité de parents

Madame Manon Letarte nous informe qu'il n'y a pas eu de rencontre du Comité de parents depuis notre dernière réunion du Conseil d'établissement.

7.2 Rapport du Conseil des élèves

Ce point est annulé.

8. Questions administratives:

Aucun point.

9. Questions éducatives

9.1 Mémoire sur la gouvernance scolaire : Loi 86

Madame Carole Bourgault présente le document aux membres. Ces derniers ont déjà pu le consulter, l'ayant reçu préalablement par courrier électronique.

Tout d'abord, qu'est-ce que le projet de Loi 86 : *la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.*

Les commissions scolaires de l'Estrie ont déposé ce mémoire suite au dépôt du projet de Loi 86. L'objectif est de démontrer leur désaccord envers certains éléments. Elles ont fait des démarches auprès des municipalités, des MRC et obtenu l'appui de différents partenaires.

Ce projet de loi revoit la structure actuelle des commissions scolaires. Par exemple, il vise à abolir les conseils des commissaires et les remplacer par un Conseil scolaire. Il ne tient pas compte de certaines réalités en région et de la faisabilité de certaines autres. On y voit davantage le volet administratif. On y parle de distribuer les budgets directement aux écoles, ce qui augmenterait la charge de travail des directions d'école, surtout dans les petits milieux. Le Ministère est présentement en consultation.

9.2 Objectifs et principes de répartition budgétaire de la Commission scolaire

Madame Maryse Talbot distribue le document aux membres. Ces derniers ont déjà reçu ce dernier par courrier électronique, pour leur permettre de le consulter.

Madame Talbot fera la présentation des principaux points. Ce document aidera à la compréhension des règles et principes appliqués par la Commission scolaire.

Ce document est présenté à titre informatif aux membres. Il est adopté par le Conseil des commissaires.

Q : On demande : les chiffres inscrits représentent-ils des dollars?

R : Non, ils représentent des postes budgétaires et non des sommes d'argent.

Q : Dans la catégorie 1, *Santé et sécurité*, est-ce que c'est en lien avec les projets de l'école ou en lien avec le bâtiment?

R : La répartition des ressources dans l'ensemble de la Commission scolaire, en santé et sécurité, se fait au prorata des écoles, selon leurs besoins spécifiques et leur priorité. Par exemple : est-ce qu'il y a des écoles qui ont des besoins en ce qui a trait à la salubrité, au verrouillage des portes, au système d'interphone, pour ne nommer que ces exemples.

9.3 Prévision de l'effectif enseignant

Mme Talbot nous informe que suite aux inscriptions pour la prochaine année scolaire, soit 810 élèves environ, nous prévoyons un effectif de 50,27 enseignants à temps plein et de plus ou moins trois enseignants à statut précaire. Ces chiffres demeurent conservateurs car,

d'ici la rentrée scolaire, il peut y avoir de nouvelles inscriptions et également des départs.

19 h 40 arrivée de Mme Lucie Bilodeau.

9.4 Règlements généraux des élèves (adoption)

Ce document a été remis aux membres à la dernière rencontre pour leur permettre de le consulter et apporter des modifications si nécessaire.

Un membre mentionne que dans le document on y parle de *code de conduite* à la page 4 et *code de vie* à la page 5. Il trouve qu'il y a beaucoup de titres qu'il ne retrouve pas nécessairement dans le document.

Madame Talbot mentionne qu'en effet on y voit ces deux mentions. Nous devrions lire seulement *code de conduite*. Nous apporterons la modification.

Le membre attire notre attention au 4^e paragraphe de la première page, qui se lit comme suit :

« Il appartient à l'école de préciser les modalités d'application de ce règlement en adoptant une gradation pertinente des interventions, laquelle sera soumise à l'approbation préalable du Conseil d'établissement. »

Le membre demande : à quoi fait-on référence? Il voit bien le code de conduite, mais ne voit pas ce qui arrive à un élève s'il ne fait pas telle ou telle chose. Quelle est la gradation des interventions pour un premier, deuxième ou troisième manquement? Le membre dit qu'il n'a jamais voté à ce sujet. Est-ce que les membres du Conseil devaient le faire?

Madame Talbot répond que la gradation des interventions vient avec la Loi 56 sur l'intimidation et la violence. À la page 5 intitulée *Comportements proscrits et sanctions*, on y retrouve la gradation des interventions. Cette obligation légale est en lien avec la Loi 56.

Par rapport aux règles générales concernant les manquements mineurs, cela fait partie de notre façon de faire à La Source. Ce que nous avons l'obligation d'adopter au Conseil d'établissement, ce sont les règlements généraux des élèves, que nous incluons dans l'agenda de l'élève.

Madame Talbot mentionne qu'elle pourra fournir aux membres, à la prochaine rencontre, la gradation des interventions de l'école, suite à la demande du membre.

Un autre membre mentionne que cette information se trouve dans l'enveloppe envoyée aux parents à la rentrée scolaire.

Le membre demande s'il serait possible d'ajouter cette information dans l'agenda.

Madame Talbot mentionne que c'est volumineux et que cela augmenterait le coût de l'agenda, car chaque page a un coût. Nous faisons parvenir cette information en début d'année. Toute cette information est disponible à La Source. Les membres recevront cette information à la prochaine rencontre.

CET-936

Sur la proposition d'Éric Fluet, il est résolu d'adopter les règlements généraux des élèves après y avoir apporté les modifications.

10 Informations :

10.1 Suivi au projet pilote, éducation à la sexualité

Madame Talbot nous informe que nous avons reçu trois canevas du MEES. Il est un peu tard pour commencer le projet cette année, mais nous commencerons la formation avec les équipes d'enseignants pour qu'elles puissent donner, à leur tour, la formation en septembre prochain.

Nous avons informé le MEES que nous n'offrirons pas les cours aux cinq niveaux l'an prochain, que nous reconduirons le projet comme il aurait dû être cette année. Donc, les niveaux 1,3 et 5 recevront la formation en septembre prochain.

Cette année, pour que les élèves aient la formation, M. Patrick St-Jacques et Mme Geneviève Lalonde ont offert les animations comme à l'habitude.

10.2 Les bons coups

L'expresso et leur enseignant Alexandre Mongeon offrent leur spectacle au public ce soir mercredi et demain, jeudi 14 avril.

M. Allan St-Pierre, 3^e secondaire, a participé au Forum jeunes Canadiens. Il nous a fait parvenir une longue lettre décrivant son stage en politique. Il a énormément apprécié son expérience.

Mlle Camille Lavoie, 5^e secondaire, a réalisé son projet du cours PPE au profit du bal des finissants. Elle a organisé une soirée de quilles à Lambton et elle a remis une somme de 282 \$ à l'organisation du bal des finissants 2016.

Le projet *Bougeons-Don* du groupe de PPO a remporté le lauréat local de la catégorie 2^e cycle *Défi Oseprendre*, concours québécois en entrepreneuriat. Ce projet permet à la Commission scolaire de participer au classement régional. Le but du projet est de se mettre en action, faire bouger et que les gens participent à leurs activités. Félicitations aux élèves et à leur enseignante, Mme Louise Turcotte.

Le projet pilote à l'Étape donne de bons résultats. Ce projet consiste à offrir un encadrement soutenu à trois de nos élèves de 2^e secondaire, qui démontraient un risque élevé de décrochage. Ils vont à l'Étape se scolariser en français, en mathématique et en anglais. Pour les autres matières, ses élèves vont en classe. Avec la collaboration des enseignants pour chacune des matières, ainsi que l'implication de mesdames Marylène Giroux, enseignante, et Marilyn Parent, TES, ces élèves sont actuellement en réussite scolaire à mi-chemin du projet.

La soirée d'improvisation du 7 avril dernier a donné droit à de beaux moments. Trois de nos élèves finissants, Émile Dostie, Antoine Michaud et Raphaël St-Jacques, en étaient à leur dernière performance d'improvisateurs avec la LIM.

La restructuration du fonctionnement de l'unité de rattrapage a comme but de viser l'autonomie et le développement de la maturité. Les échéanciers sont à la période au lieu d'être aux deux ou trois mois. Les élèves sont appelés à vivre rapidement de petites réussites, à être en relation plus étroite avec l'équipe d'enseignants et ils sont récompensés par la mise en place d'un système d'émulation auquel ils participent.

Une nouvelle animation en lien avec le consentement sexuel est offerte aux élèves de la 3^e secondaire. Elle est présentée par M. Patrick St-Jacques, AVSEC, et Mme Geneviève Lalonde, sexologue. Une animation pertinente et qui questionne les élèves dans leurs valeurs sur ce qu'est un vrai consentement.

Le Club de golf Mégantic nous a offert un filet de golf qui a été installé dans l'une des palestres du gymnase. Pour compléter, l'école a acheté les tapis de golf et le système rétractable. Une activité parascolaire débutera ce printemps. M. Jean Cameron, enseignant, s'est occupé des inscriptions cette semaine. Bravo pour cette nouvelle activité.

L'enseignant, M. Dave Jalbert, offre de l'aide au devoir suivi d'un entraînement aux élèves de l'équipe de football, à raison de trois soirs par semaine. Cela permet de conserver l'esprit d'équipe après la saison de football.

11. Varia

Aucun point.

12 Période de questions réservée au public (15 minutes)

Aucun public.

13. Question des membres du Conseil

Un membre rappelle qu'à la dernière rencontre nous avons discuté de campagnes de financement pour financer les activités scolaires, parascolaires, sportives, etc.

Q : Est-il possible de connaître l'ensemble de l'enveloppe budgétaire que cela représente, divisé par sport ou activité, par postes budgétaires et de connaître le nombre d'élèves inscrits?

Le membre ajoute qu'il est bien d'amasser des sommes, mais comment sont-elles distribuées? Quelle proportion est utilisée en achat d'équipements, pour la rémunération des entraîneurs ou autres dépenses?

R : Mme Talbot mentionne que nous pourrions fournir ces informations à la prochaine rencontre. Actuellement, au moins 400 de nos 800 élèves pratiquent un sport quelconque.

14. Levée de l'assemblée

CET-937

Sur la proposition de Pascale Baillargeon, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée. Il est 20 h 10.

Manon Letarte
présidente

Maryse Talbot
directrice